

<b>Date de disponibilité :</b> Vacant	<b>Catégorie :</b> A	<b>Statut du poste :</b> CDD de 12 mois renouvelable 3 ans, pouvant conduire à CDI	<b>Emploi Type :</b> fiche RIME (FPESCS08)
--	-------------------------	--	--

**AVIS DE RECRUTEMENT  
MEDECIN DE PREVENTION COORDONNATEUR DE L'ACADEMIE DE NICE**

**Localisation du poste :** ACADEMIE DE NICE - Rectorat de l'Académie de Nice -53 avenue Cap de Croix -06181 Nice cedex 2

**Structure**

**Domaine Fonctionnel :** Santé - Cohésion sociale

**Missions :** Au sein de l'académie, il renforcera l'effectif médical actuel composé d'un médecin conseiller technique du recteur et de deux médecins de prévention.

Le titulaire du poste devra participer à la mise en œuvre d'une politique de prévention permettant d'éviter toute altération de la santé des agents publics du fait de leur activité professionnelle.

Le médecin de prévention est un conseiller de l'administration, des agents, et de leurs représentants. Il intervient dans le domaine de la santé et du bien-être au travail des personnels des écoles, des EPLE et des services déconcentrés (inspection académique, rectorat) et contribue, en lien avec les autres acteurs de prévention, à la définition et la mise en œuvre de la politique de prévention de l'académie.

**Poste**

**Fonction :** Médecin de prévention coordonnateur

**Structure :** Pôle Ressources Humaines

**En application du décret du 28 mai 1982 modifié, les médecins de prévention assurent les activités suivantes :**

- Définition et évaluation de la surveillance médicale des agents publics à travers la mise en œuvre d'actions en milieu de travail et de visites médicales périodiques et / ou à la demande de l'agent.
- Surveillance médicale particulière des agents en situation de risque en raison de leur état de santé ou d'une exposition à des risques professionnels ou de leur réintégration après congé longue maladie ou congé longue durée.
- Liaison avec les organismes propres à la fonction publique : comité médical (congé longue durée, congé longue durée, réintégration...), commission de réforme (accident de service, maladie professionnelle...).
- Avis et rédaction d'un rapport le cas échéant dans le cadre des accidents de travail et des maladies professionnelles et dans le champ de la médecine statutaire.
- Accompagnement et conseil du pôle ressources humaines dans ses missions d'intégration des personnels handicapés, d'affectation et d'aménagement des postes de travail, de traitement du dispositif relatif aux postes adaptés de courte et longue durée, de reclassement, reconversion, mutation.
- Intervention directe sur l'environnement professionnel en contribuant en lien, avec les autres acteurs dans le domaine, à la prévention individuelle et collective des risques professionnels en ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail, l'hygiène générale des locaux, l'adaptation des postes et rythmes de travail, les risques d'accident de service ou de maladie professionnelle.
- Participation obligatoire, avec rôle consultatif, au comité d'hygiène, sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ainsi qu'aux différents groupes de travail qui en sont issus et présentation aux membres d'un bilan annuel de la médecine de prévention accompagné de ses recommandations.
- Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions de formation à l'hygiène et à la sécurité. - Contribution à l'élaboration, la réactualisation et la mise en œuvre du document unique des établissements et services. - Conduite des études et enquêtes épidémiologiques et réponse à l'enquête pour la synthèse nationale des rapports d'activité de la médecine de prévention.

**En tant que coordonnateur, il/elle :**

- anime et coordonne l'activité de l'ensemble des médecins de prévention de l'académie.
  - impulse et suit, en lien avec le médecin de l'Éducation nationale-conseiller technique du recteur d'académie, la politique menée en matière de santé au travail. - conseille pour l'élaboration, l'impulsion, la coordination et l'évaluation de la politique de santé en direction des personnels. - participe à l'élaboration du programme annuel de prévention.
  - participe aux instances de pilotage et groupes de travail académiques dans les domaines pouvant impacter la santé ou le bien-être des agents. - réalise, la synthèse académique annuelle des rapports d'activités de la médecine de prévention.
- Il assiste en tant que membre de droit au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et aux différents groupes de travail qui en sont issus. Il présente la synthèse des rapports d'activité de la médecine de prévention et des recommandations des médecins de prévention de départements visant à améliorer le bien-être, la santé et les conditions de travail des agents.

**Conditions particulières d'exercice :** Profession réglementée : diplôme exigés pour l'exercice de la médecine et titres ou certificats exigés pour l'exercice des fonctions de médecin de travail (DES, CES) ou titres reconnus équivalents.

Respect du code de déontologie médicale et des textes régissant la médecine de prévention

**Qualités requises :** Connaissance du droit du travail et des règles d'hygiène et de sécurité, droit de la santé et de sécurité sociale, éthique et déontologie, méthodologies d'analyse des risques professionnels, environnement professionnel, modes de gestion des ressources humaines - Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et en réseau- Savoir piloter et/ ou produire des études -Aptitude à communiquer

**Temps de travail et Rémunération**

**Temps de travail :** service à temps complet (en référence au D.2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat).

**Rémunération :** Fixée contractuellement par référence à la grille inscrite dans la convention collective du personnel des services interentreprises de médecine du travail (dite grille CISME).

**Contacts**

Adresser CV et lettre de motivation par courrier et mél à : [drh@ac-nice.fr](mailto:drh@ac-nice.fr)

Madame BRIEAU - Secrétaire générale adjointe – Directrice des ressources humaines  
Rectorat de l'Académie de Nice - 53 avenue Cap de Croix - 06181 Nice cedex 2